



Protection des migrants : L'OIM soutient les consultations gouvernementales régionales pour traiter les flux migratoires mixtes dans, vers et à partir de l'Afrique du Nord

2 Octobre 2014 – Les flux migratoires en Afrique du Nord, notamment en Egypte, au Maroc et en Tunisie, se caractérisent par leur complexité. La migration vers, à travers et à partir de l'Afrique du Nord, est influencée par un ensemble complexe de facteurs, notamment la pauvreté, le chômage, les conflits, l'instabilité politique et la dégradation de l'environnement. En conséquence, les migrants sont exposés à une panoplie de vulnérabilités et ont divers besoins en termes de protection et d'assistance. Dans le but de soutenir les efforts des trois pays à parvenir à une approche commune et cohérente pour aborder la migration irrégulière et la protection des migrants aux niveaux national et régional, l'OIM a développé le projet « Renforcement des capacités des Gouvernements pour la gestion des flux migratoires mixtes et la protection des migrants en transit en Afrique du Nord » (financé par le Fonds de Développement de l'OIM <http://www.iom.int/developmentfund/>). Le projet sert à poursuivre le renforcement des capacités des trois Gouvernements respectifs afin de répondre aux flux mixtes à travers l'assistance technique, le partage des connaissances et le dialogue.

Dans ce contexte, 28 représentants des Gouvernements de l'Egypte, du Maroc et de la Tunisie et les chefs de missions de l'OIM du trois pays se sont réunis à Rabat les 23 et 24 septembre 2014, dans le cadre d'une rencontre régionale qui fait partie intégrante de ce projet. Cette rencontre a été organisée par les missions de l'OIM Egypte, Maroc et Tunisie, en partenariat avec le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration au Maroc.

Cette rencontre a permis aux représentants des trois pays de discuter et de partager leurs expériences respectives en discutant des approches innovatrices en matière de gestion des flux migratoires mixtes. Étant donné que les migrants en situation irrégulière dans les trois pays font face à des contraintes similaires liées à l'accès aux services publics de base,



Des participants lors de l'atelier national au sujet des flux migratoires mixtes au Maroc. ©IOM 2014

à la protection et à l'intégration, et vu que les trois Gouvernements ont développé des politiques pour faire face à ces défis, trois thèmes primordiaux ont été abordés lors de la rencontre à savoir la protection des migrants, la prévention et la lutte contre la traite et le trafic, ainsi que la mise en place de politiques visant au maintien et au respect de la protection des migrants et leur intégration dans les trois pays.

Dans le cadre de ce projet, une recherche a été menée sur cette question par une consultante indépendante. La recherche a été basée sur une approche sociologique globale visant à mieux comprendre les facteurs complexes qui influent sur les flux migratoires et les conditions de vie des migrants dans chaque pays. Sur la base des recommandations contenues dans le rapport de recherche, les représentants Gouvernementaux ont réitéré la volonté de leurs pays respectifs d'adopter des politiques globales et intégrées de la migration selon une approche humaniste, et conformément au

droit international dans le cadre d'une coopération multilatérale renouvelée. Les recommandations contenues dans le rapport sont adressées aux Gouvernements, aux organisations internationales et à la société civile. Elles portent sur les orientations des politiques, l'accès des migrants aux services de base (santé, éducation, justice et emploi), la promotion de l'intégration des migrants ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains. Le rapport final sera publié par l'OIM en octobre 2014 en anglais et en arabe. Il sera diffusé en collaboration avec les trois Gouvernements.

Cet événement a été précédé par trois ateliers nationaux, lors desquels les trois pays ont discuté du rapport de recherche avec d'autres acteurs concernés dans les pays respectifs, notamment la société civile, des institutions nationales et d'autres institutions gouvernementales telles que l'Intérieur, la Justice, les Affaires Etrangères et les Affaires Sociales.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mr. Mohamed Ali Lahlou at mlahlou@iom.int; 00212537652881.